

## Préparer sa mobilité pour stage à l'étranger

Un certain nombre d'entre vous vont effectuer leur stage à l'étranger, stage faisant intégralement partie de votre formation.

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, il est plus que jamais essentiel de bien préparer votre séjour à l'étranger.

Le Service des Relations Internationales vous donne des conseils et vous invite à consulter régulièrement certains sites internet afin d'être informé.e.s de la situation sanitaire et de la situation en matière de sécurité.

### Etapes « avant le départ » concernant un stage à l'étranger

- Une fois le stage trouvé, vous devez contacter le secrétariat de votre formation afin de compléter la fiche stage permettant de faire la convention de stage,
- Vous signez la convention de stage,
- Vous vous renseignez sur les conditions de visa selon votre nationalité et le pays d'accueil. Pour cela, vous consultez le site de l'Ambassade du pays choisi,
- Vous vous informez régulièrement jusqu'au départ en stage des conditions liées à la pandémie (tests, mise en quarantaine, frontières fermées ou non, attestation pour motif impérieux..) et réservez votre billet d'avion en connaissance de cause,
- Vous souscrivez une assurance santé complémentaire et une assurance rapatriement en vous renseignant si cette assurance prend en charge les coûts liés à la covid19,
- Si votre stage a lieu dans un des pays éligibles au programme Erasmus+ (voir liste ci-dessous incluant le Royaume-Uni pour un stage en 2021), en parallèle de ces démarches, vous envoyez un email au Service des Relations Internationales de l'université Le Havre Normandie. Vous devez vous y prendre à l'avance étant donné qu'il y a un certain nombre de documents à remplir et à signer, notamment par l'organisme d'accueil, ceci avant le départ.
- De plus, vous devez vous connecter à la plateforme « Passmonde » si vous remplissez les conditions.

Toutes les étapes « avant le départ en stage » sont détaillées ci-après.

### Sécurité dans le pays d'accueil

Veillez consulter le site web [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr), page internet du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour obtenir des informations sur votre pays d'accueil ainsi que des consignes de sécurité, de vert *vigilance normale*, à rouge *formellement déconseillé*, par région pour tous les pays du monde (carte du pays choisi dans onglet sécurité, rubrique conseils aux voyageurs)

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>  
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/foire-aux-questions/>

**L'université Le Havre Normandie n'autorise pas les départs dans les zones rouges et orange foncées.**

[Informations Coronavirus - Covid-19 - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](#)

**Attestation de déplacement et de voyage avec motif impérieux et mesures de contrôles sanitaires**

Il convient de consulter le site du Ministère de l'Intérieur pour les mesures de sortie et d'entrée du territoire français

[Attestation de déplacement et de voyage / Infos pratiques / Actualités - Ministère de l'Intérieur \(interieur.gouv.fr\)](#)

**Sites des Ambassades**

Il convient de consulter le site de l'Ambassade de France dans le pays de destination pour des informations sur les conditions sanitaires mais aussi le site de l'ambassade du pays de destination en France qui donne des informations sur les types de visas.

**Sécurité sociale en France et à l'étranger**

Vous êtes responsable de votre couverture santé à l'étranger. Pour plus d'informations :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/la-securite-sociale-226>

Les étudiant.e.s allant dans un pays de l'Union Européenne doivent demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de leur caisse primaire d'assurance maladie. Pour un meilleur remboursement de vos éventuels frais médicaux ou frais d'hospitalisation, nous vous conseillons fortement de prendre une assurance santé complémentaire auprès de l'organisme de votre choix (mutuelle étudiante ou autre) ainsi qu'une assurance rapatriement. Certaines mutuelles proposent des formules spécifiques pour les séjours à l'étranger que ce soient pour des déplacements en Europe ou hors Europe. Le niveau et la nature des prestations varient selon les contrats. Vérifiez bien les termes de votre contrat.

Pour plus d'informations :

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid114047/complementaire-sante-les-dispositifs-vous-concernant.html>

Suite aux problèmes causés par la récente pandémie, nous vous demandons de porter une attention toute particulière à la question des assurances (santé, annulation transport, habitation...). Il est de votre responsabilité de souscrire **une assurance rapatriement**.

**Visa**

Les étudiant.e.s qui partent étudier **hors Europe** ont généralement besoin d'un visa. Vous devez faire votre demande vous-même auprès de l'ambassade du pays d'accueil à Paris après avoir consulté la liste des documents requis, selon votre nationalité ainsi que les conditions et types de visas. Votre passeport doit être valide pour la durée de votre séjour et au-delà pour certains pays. Les frais de visa sont à votre charge.

Les étudiant.e.s de nationalité étrangère souhaitant effectuer une période de mobilité **en Europe** ont généralement besoin d'un visa. Vous devez faire votre demande vous-même auprès de l'ambassade de votre pays d'accueil à Paris. [| EU Immigration Portal \(europa.eu\)](http://europa.eu)

### ARIANE, UN FIL DE SÉCURITÉ

Ariane vous permet de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

### [Connexion - Ariane - France-Diplomatie](#)

**Vous devez obligatoirement vous inscrire sur le site :**

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/inscription/initEditionMesDonneesAuthentificationAjout.html;jsessionid=5F2104BCBDE63FD7875903216EABC75C.jvm01944-3?action=Ajout>

L'inscription, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Une fois inscrits :

- vous recevrez des recommandations de sécurité par courriel si la situation dans le pays le justifie,
- vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination,
- la personne de contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.

### **Le dispositif Pass Monde de la Région Normandie**

*Ne sont concernés par cette rubrique que les étudiant.e.s domicilié.e.s fiscalement en Normandie (étudiant.e.s ou parents) effectuant un stage en Europe ou hors Europe, stage validé dans leur formation.*

La Région Normandie a mis en place le dispositif PASS MONDE pour accompagner financièrement les étudiant.e.s partis à l'étranger pour études ou stages dans le cadre de leur cursus universitaire. Pour bénéficier d'une bourse de mobilité du dispositif Passmonde, il faut être domicilié.e (foyer fiscal) en Normandie, avoir un quotient familial (revenu fiscal de référence/nombre de parts) inférieur à 30 000 €.

Les étudiant.e.s doivent faire une demande en ligne **impérativement avant le départ** sur le site :

<https://passmonde.normandie.fr/>

Pour les étudiant.e.s qui dépendent d'une autre Région, nous vous conseillons de vous rapprocher de celle-ci.

### Obtenir un financement Erasmus+ pour un stage

*Ne sont concernés par cette rubrique que les étudiant.e.s effectuant un stage dans les pays suivants :*

- Les 28 états membres de l'Union Européenne
- Les Etats de l'Espace Economique Européen (EEE) (Islande, Liechtenstein, Norvège)
- Les Etats candidats à l'adhésion (Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM)).
- La durée des stages est de minimum 2 mois de date à date. Le stage doit être réalisé de façon consécutive et sans interruption.
- Il n'y a pas de conditions de nationalité pour participer au programme Erasmus+.
- Les étudiants en contrat d'apprentissage sont éligibles à une bourse Erasmus stage ainsi que les doctorants effectuant un stage dans un laboratoire de recherche dans un pays relevant du programme Erasmus+.

### Montants mensuels de la bourse Erasmus+ pour stage par destination

<b>GROUPE</b>	<b>Pays de destination</b>	<b>Allocation <u>mensuelle</u> études</b>
<b>Groupe 1</b>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	420 €
<b>Groupe 2</b>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	370 €
<b>Groupe 3</b>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	320 €

NB : Les étudiant.e.s boursiers sur critères sociaux conservent leur bourse CROUS durant leur mobilité.

L'utilisation de l'Europass mobilité est fortement conseillée. Vous pouvez rédiger votre CV Europass en vous connectant à :

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitaeeuropass.cedefop.eu.int>

## Comment obtenir une bourse Erasmus+

Contactez le service des relations internationales de l'université Le Havre Normandie à l'adresse [erasmusoutgoing@univ-lehavre.fr](mailto:erasmusoutgoing@univ-lehavre.fr) en envoyant un email précisant votre nom, prénom, formation à l'ULHN telle qu'indiquée sur votre certificat de scolarité, le lieu du stage ville et pays, l'entreprise, la durée du stage.

Il faut s'y prendre à l'avance car il y a un certain nombre de documents Erasmus+ à remplir avant le départ et à faire signer par l'organisme d'accueil. Dès réception de l'email, les documents à remplir vous seront envoyés. Les étudiant.e.s doivent utiliser leur adresse de messagerie étudiante et non pas une adresse de messagerie personnelle. La bourse Erasmus+ est versée après l'arrivée dans le pays dès réception d'une attestation d'arrivée signée par l'organisme d'accueil.

## Bourse de l'Office Franco Allemand pour la Jeunesse pour un stage en Allemagne

*Ne sont concernés par cette rubrique que les étudiant.e.s effectuant un stage en Allemagne.*

L'OFAJ vous permet de profiter d'une bourse pendant 1 à 3 mois pour enrichir votre expérience professionnelle avec un stage pratique en Allemagne.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Vous devez avoir moins de 31 ans,
- Le stage fait partie intégrante de votre formation

Cette bourse peut être cumulée avec la rémunération de stage et avec d'autres bourses (hors subventions de l'UFA et du CIERA), dans la limite de 1.000 € par mois. Un rapport de stage d'environ 5 pages rédigé au choix en français ou en allemand sera demandé par l'OFAJ au stagiaire à l'issue de son stage.

Dans le cadre de la stratégie « Diversité et Participation », la bourse est uniquement versée aux jeunes qui, sans le soutien de l'OFAJ, ne pourraient effectuer une mobilité. La déclaration « Jeune avec moins d'opportunité » (en troisième page du formulaire de demande de subvention) est obligatoire pour le traitement de la demande.

Dans le cas d'un stage rémunéré ou d'une autre aide financière, si le montant de la gratification et/ou de l'aide financière dépasse 1 000 €/mois (subvention de l'OFAJ incluse), aucune bourse ne pourra être attribuée par l'OFAJ.

S'il est inférieur à 1 000 €/mois, l'OFAJ accorde la différence, dans la limite toutefois de 300 € maximum par mois soit 900 € pour trois mois maximum.

Date limite d'inscription : Les demandes de subvention peuvent être envoyées à l'OFAJ toute l'année, au minimum un mois avant le début du stage.

Pour plus d'informations concernant le dépôt de la demande, rendez-vous sur notre page dédiée : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html>

### Un précieux conseil

Nous vous conseillons de laisser une copie de vos papiers personnels auprès d'un proche en cas de perte ou de vol (passeport, visa, assurance, mutuelle, carte bancaire...).